



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD





ÉDITORIAL

Les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels notre territoire est confronté exigent de la part des acteurs publics une réponse cohérente, coordonnée et responsable. C'est ce que s'attache à faire une fois de plus le Conseil départemental du Gard au travers de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2025-2028. Ce schéma qui couvre plus de 143M d'euros de commande publique marque une nouvelle étape dans la structuration et l'efficacité de notre politique d'achat, au service de notre projet politique et de la vitalité de l'économie gardoise.

Le SPASER n'est pas un simple document réglementaire : il est la feuille de route qui permet de renforcer la cohérence et l'efficacité opérationnelle de l'ensemble de nos politiques publiques. Il s'articule étroitement avec nos autres schémas stratégiques – Schéma des Solidarités, Schéma ESS, démarche Eau et Climat... pour garantir que chaque acte d'achat porte la marque de nos engagements : solidarité, inclusion, transition écologique, soutien à l'économie locale.

En intégrant systématiquement des considérations sociales et environnementales dans nos marchés publics, nous faisons de la commande publique un moteur d'insertion professionnelle, de développement durable et d'innovation sociale. Ce SPASER, structuré autour de cinq axes et de 39 fiches actions, traduit concrètement nos ambitions en objectifs mesurables et en actions opérationnelles, pour que chaque euro investi bénéficie à la fois à la population, à l'environnement et au tissu économique local.

La force de ce SPASER réside dans la méthode de son élaboration. Plus de 50 contributeurs – agents, élus, partenaires institutionnels, représentants du tissu socio-économique local – ont participé à sa co-construction, dans une logique de transversalité et de dialogue permanent. Cette démarche collaborative garantit que nos choix répondent aux réalités et aux besoins de terrain, et que nos marchés publics sont accessibles et porteurs d'opportunités pour les entreprises gardoises, en particulier les plus petites et les structures de l'économie sociale et solidaire.

Ce SPASER s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de la dynamique initiée dès 2018 avec le « Pacte pour les Entreprises au service de l'emploi local », qui avait déjà engagé le Conseil départemental dans une politique d'achat responsable et en faveur de l'économie locale. Nous poursuivons ainsi, avec ambition et cohérence, la trajectoire que nous avons tracée au service du territoire.

Le SPASER est enfin, et de manière essentielle, un gage de bonne gestion des deniers publics. En optimisant l'utilisation des outils du Code de la commande publique nous renforçons la performance de nos achats, tout en garantissant transparence, équité et efficacité. La mise en place d'un comité de suivi, adossé à des indicateurs précis, permettra d'évaluer régulièrement l'impact de nos actions et d'ajuster notre stratégie pour toujours mieux servir l'intérêt général.

En adoptant le SPASER 2025-2028, le Conseil départemental du Gard affirme sa volonté de faire de la commande publique un instrument au service du développement durable, de la justice sociale et du développement local.

Nous invitons l'ensemble des acteurs du territoire à s'approprier ce schéma, à contribuer à sa mise en œuvre et à faire de la commande publique un vecteur de progrès partagé pour toutes et tous.



*Françoise LAURENT-PERRIGOT,
Présidente du Conseil départemental du Gard*



*Sylvie Nicolle, Conseillère départementale,
Présidente de la Commission d'appel d'offres*



SOMMAIRE

►	Édito	2
	Axe 1 - Animation et méthodologie	6
	Axe 2 - Gard solidaire	14
	Axe 3 - Gard durable	23
	Axe 4 - Gard promoteur et protecteur	40
	Axe 5 - Gard partenaire	49
►	Cartographie des objectifs	61
►	Lexique	65
►	Remerciements	71





CE QUE LES PARTICIPANT(E)S EN ONT DIT...

Ateliers très
participatifs et ludiques

Une démarche commune
de ce type sera facilement
mise en oeuvre par tous

Cela m'a permis de
comprendre les
enjeux stratégiques
du SPASER

Le SPASER
concerne
toutes nos
missions et
tous nos
services

Travail très
enrichissant
et productif

Constater que notre collectivité essaie
de mieux prendre en compte les grands
enjeux de notre société est une
satisfaction et d'y participer une fierté

Temps participatif et
collectif mettant en jeu
l'intelligence collective et
le relationnel

Rester vigilant à
l'opérationnalité des
fiches actions au regard
de certaines contraintes
législatives

L'éclairage apporté
sur les clauses
sociales, les critères
environnementaux
ou les marchés
réservés m'a permis
d'envisager de
nouvelles pistes
d'actions au sein de
la collectivité

Echanges très
intéressants. Nous
souhaitons poursuivre la
concertation afin de
concrétiser les
futurs partenariats



AXE 1

Animation et méthodologie





Animation et Méthodologie

Une commande publique socialement et écologiquement performante au service du développement durable impose de structurer une organisation interne pleinement mobilisée autour des objectifs du SPASER.

La mise en œuvre des actions qui y sont identifiées doit ainsi s'appuyer, à travers des outils et des actions de formation ambitieuses, sur une culture commune à tous les acteurs internes de l'achat.

Cette ambition implique de formaliser des stratégies d'achats politiquement incarnées, de mobiliser tous les outils disponibles et de décliner des actions de formation ou de communication adaptées.

Dans le cadre de cet axe, trois objectifs stratégiques sont poursuivis :

Objectif stratégique 1 :

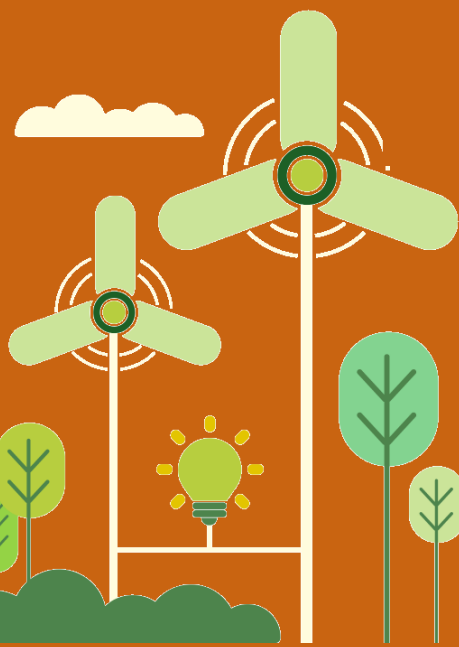
Doter la collectivité d'une politique achat

Objectif stratégique 2 :

Encourager la montée en compétence en interne

Objectif stratégique 3 :

Diversifier le recours aux techniques d'achats





AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

Objectif stratégique : Doter la collectivité d'une politique achat

Objectif opérationnel : Définir la stratégie achat et organiser le réseau achat en interne

ACTION

Action 1. Informer les directions acheteuses des acteurs / entreprises de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, et opérateurs intervenants dans le milieu pénitenciaire, milieu associatif et coopératif) du tissu local notamment par l'élaboration d'un annuaire

La parfaite connaissance des entreprises du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un levier primordial pour appréhender les enjeux et les potentialités de ce secteur et leur prise en compte dans l'acte d'achat

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028, Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Réalisation d'un annuaire des entreprises de l'ESS de l'IAE et ESAT	Disposer en interne d'une information complète	Annuelle et à partir de 2026



AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

Objectif stratégique : Doter la collectivité d'une politique achat

Objectif opérationnel : Définir la stratégie achat et organiser le réseau achat en interne

ACTION

Action 2. Développer la pratique du sourcing et communiquer en interne sur ses enjeux notamment en développant la prise en compte des aspects développement durable des prestataires sourcés

Une juste définition de ses besoins d'achats implique d'avoir une bonne connaissance du tissu économique local et d'évaluer la capacité des opérateurs économiques à prendre en compte les considérations sociales et environnementales dans leurs réponses aux marchés de la collectivité

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Nombre de marchés ayant fait l'objet d'un sourcing y compris en intégrant des considérations sociales et/ou environnementales	5 par an	Annuelle et à partir de 2026
Nombre de formation / ateliers sur la pratique du sourcing	3 par an	Annuelle et à partir de 2026



AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

Objectif stratégique : Doter la collectivité d'une politique achat

Objectif opérationnel : Définir la stratégie achat et organiser le réseau achat en interne

ACTION

Action 3. Réaliser une cartographie des achats en intégrant notamment la dimension ESS

Prérequis pour une définition de stratégies d'achat prenant en compte les considérations sociales et environnementales, l'élaboration d'une cartographie des achats en constitue l'outil de pilotage essentiel. Disposer des informations relatives à ses achats doit ainsi permettre à l'acheteur d'appréhender ses besoins et d'identifier les axes d'amélioration pour un achat durable performant

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028
Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Effectivité de la mise en place d'une cartographie des achats	Disposer d'une cartographie des achats opérationnelle	Annuelle et à partir de 2026



AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

Objectif stratégique : Encourager la montée en compétence en interne

Objectif opérationnel : Former les agents et les élus à l'achat durable

ACTION

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Action 4. Réaliser un Abécédaire des considérations environnementales et sociales

Rendre la thématique de l'achat durable et responsable compréhensible pour l'ensemble des acteurs internes en leur proposant un support de référence adapté

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel sur le développement durable
Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Effectivité de la mise en place d'un ABECEDAIRE des considérations environnementales et sociales	Disposer d'un ABECEDAIRE des considérations environnementales et sociales au service des directions	Annuelle et à partir de 2027



AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

Objectif stratégique : Diversifier le recours aux techniques d'achats

Objectif opérationnel : Mobiliser avec efficience les leviers de l'achat durable

ACTION

Action 5. Activer le levier de l'allotissement en faveur de l'achat durable notamment en créant des lots réservés

L'allotissement et le recours aux leviers offerts par le code de la commande publique en matière de réservation des marchés aux opérateurs économiques doivent favoriser les circuits courts au service de l'économie locale

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local, Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028, Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard.

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre d'actions de formation interne dédiée à l'allotissement des services et directions	3 par an	Semestrielle et à partir de 2026
Nombre de marchés réservés et de lots réservés / an	8 marchés réservés en 2025 10 en 2026 12 en 2027 15 en 2028	Annuelle et à partir de 2025



Gard solidaire





GARD SOLIDAIRE



Les clauses sociales dans les marchés publics permettent aux acheteurs d'intégrer des considérations sociales.

Ces politiques soutiennent les publics vulnérables, comme les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap en les accompagnant afin de retrouver leur dignité et autonomie.

Le Conseil départemental du Gard entend utiliser la commande publique pour lutter contre le chômage et l'exclusion par l'intégration d'une clause sociale dans les marchés supérieurs aux seuils européens.

Dans le cadre de cet axe, trois objectifs stratégiques sont poursuivis :

Objectif stratégique 1 :

Faire des considérations sociales un vecteur majeur de l'achat public départemental socialement responsable

Objectif stratégique 2 :

Dynamiser les marchés réservés en tant qu'outil transversal des politiques sociales départementales

Objectif stratégique 3 :

Placer les services opérationnels/directions acheteuses en tant qu'acteurs majeurs de l'achat public socialement responsable





AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif stratégique : Faire des considérations sociales un vecteur majeur de l'achat public départemental socialement responsable

Objectif opérationnel : Développer et généraliser la clause et les marchés d'insertion des publics vulnérables



ACTION

Action 6. Généraliser l'intégration de la clause d'insertion dans tous les marchés, y compris les marchés « Fournitures Courantes et Services », « Prestations Intellectuelles » et « Technologies de l'Information et de la Communication » en s'appuyant sur la nomenclature des achats et en identifiant des secteurs économiques clés

Par le déploiement de la clause d'insertion à toutes les catégories de marchés, le Conseil départemental renforce le dispositif des heures d'insertion pour en faire un levier de ses politiques sociales d'insertion

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Taux de marchés formalisés programmés réellement réalisés avec une clause d'insertion	60%	Annuelle à partir de 2025
Nombre d'heures d'insertion	20 000 heures	Annuelle à partir de 2025



AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif stratégique : Faire des considérations sociales un vecteur majeur de l'achat public départemental socialement responsable

Objectif opérationnel : Développer et généraliser la clause et les marchés d'insertion des publics vulnérables



Action 7. Promouvoir, faire connaître et expérimenter le marché d'insertion professionnelle

Par la mise en œuvre de marchés d'insertion, le Conseil départemental se dote d'un outil innovant pour répondre aux enjeux de l'insertion professionnelle via son acte d'achat

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027



Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de rencontres acheteurs / structures spécialisées dédiées à la connaissance des capacités du tissu économiques local	2 rencontres par an	Annuelle à partir de 2026
Nombre d'actions de promotion consacrées à l'insertion professionnelle	4 actions par an	Annuelle à partir de 2026
Nombre de marchés d'insertion professionnelle	1 marché par an	Annuelle à partir de 2025



AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif Stratégique: Dynamiser les marchés réservés en tant qu'outil transversal des politiques sociales départementales

Objectif opérationnel : Mobiliser l'ensemble des outils de l'achat public

ACTION

Action 8. Réaliser un état des lieux des marchés "réservables" notamment pour les moins de 40 000€

Une connaissance précise des potentiels marchés réservés de moins de 40.000 euros HT est un préalable nécessaire afin de développer ce dispositif pour les consultations de faibles montants

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Part des marchés réservés conclus au regard des marchés "réservables"	20%	Semestrielle à partir de 2026
Taux de marchés réservés concernant les consultations de moins de 40 000€	2% par an et augmentation de 1% les années suivantes	Annuelle à partir de 2026



AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif stratégique: Placer les services opérationnels/directions acheteuses en tant qu'acteurs majeurs de l'achat public socialement responsable

Objectif opérationnel : Accompagner la montée en compétence des services opérationnels/directions acheteuses



ACTION

Action 9. Former les services sur les clauses sociales à partir d'un "Abécédaire des clauses sociales" interne

Les actions internes de formation sur les clauses sociales dans les marchés publics favorisent leur prise en compte et leur appropriation par les services acheteurs lors de la passation des marchés de la collectivité

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

- Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027
- Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de personnes formées aux marchés réservés et clauses sociales	30 agents formés par an	Semestrielle à partir de 2026
Nombre d'ateliers de formation sur la thématique des clauses sociales	2 ateliers par an	Annuelle à partir de 2026



AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif stratégique : Placer les services opérationnels/directions acheteuses en tant qu'acteurs majeurs de l'achat public socialement responsable

Objectif opérationnel : Accompagner la montée en compétence des services opérationnels/directions acheteuses



ACTION

Action 10. Formaliser et diffuser largement des supports pédagogiques internes (infographie par exemple) sur les considérations sociales et les marchés réservés

Les actions de communication et de diffusion de supports d'information au sein des services, de manière régulière et en s'appuyant notamment sur un réseau interne de référents SPASER, participent de la diffusion d'une culture commune sur la thématique des considérations sociales dans nos marchés

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

- Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027
- Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de référents SPASER désignés au sein des services	1 référent par direction acheteuse	Semestrielle à partir de 2026
Nombre de réunions d'information portant sur les considérations sociales	2 réunions d'information par an	Annuelle à partir de 2026



AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

Objectif stratégique : Placer les services opérationnels/directions acheteuses en tant qu'acteurs majeurs de l'achat public socialement responsable

Objectif opérationnel : Favoriser l'émergence d'une organisation apprenante par la montée en connaissance/compétence des services opérationnels/directions acheteuses

ACTION

Action 11. Communiquer à fréquence régulière sur les résultats en matière d'intégration des considérations sociales dans les marchés du département par le biais d'instances d'évaluation (comité de suivi SPASER)

Une communication institutionnelle régulière sur les considérations sociales dans les marchés de la collectivité permet de situer le niveau de réalisation de ce périmètre, de valoriser les actions entreprises et de renforcer l'appropriation collective de ce dispositif

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel de situation en matière de développement durable
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de communications des résultats des actions du SPASER	2 fois par an	Semestrielle à partir de 2026
Nombre de publication sur l'intranet	1 par trimestre	Trimestrielle à partir de 2025



AXE 3



Gard durable

**SCHEMA DE PROMOTION
DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT
ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

Chiffres clés de l'achat public du Conseil départemental du Gard

- Le SPASER, de quoi parle-t-on ?
- Le SPASER, une obligation légale
- Le SPASER, enjeux pour le Conseil départemental du Gard
- Le SPASER, une démarche collaborative
- Présentation des 5 Axes du SPASER
- Principales étapes du SPASER

SOMMAIRE

Presenters on stage:

- Man in dark suit, light shirt, glasses, holding a laptop.
- Man in dark suit, light shirt, holding a microphone.
- Man in dark suit, light shirt, holding a microphone.
- Man in dark suit, light shirt, holding a microphone.
- Man in dark suit, light shirt, holding a microphone.

Background screen displays a presentation slide with text and graphics.



GARD DURABLE



L'axe environnemental « Gard durable » revêt une importance cruciale pour notre département.

En effet, le Gard est exposé à des risques tels que les inondations, la sécheresse et les feux de forêts.

De plus le récent contexte international doit conduire à s'interroger sur notre dépendance et notre souveraineté à l'échelle nationale et européenne.

Cet axe contribue ainsi à la mise en œuvre d'une politique d'achat résiliente visant à atténuer les impacts du changement climatique et des différentes crises.

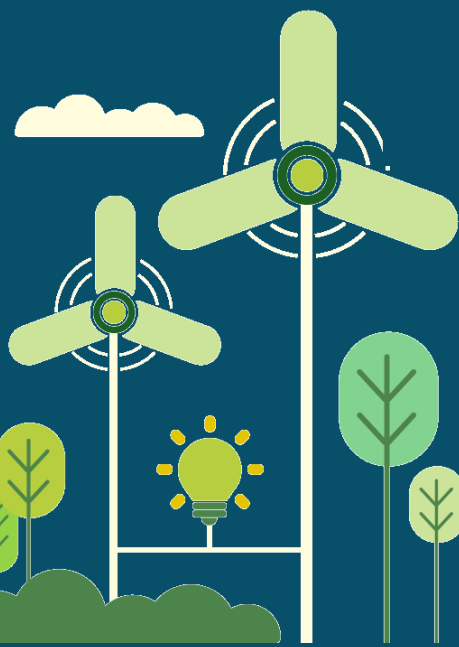
Dans le cadre de cet axe large, quatre objectifs stratégiques sont poursuivis :

Objectif stratégique 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir les solutions permettant une meilleure performance énergétique sur les bâtiments.

Objectif stratégique 3 : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières.

Objectif stratégique 4 : Adopter une culture du numérique sobre et efficace.



Objectif opérationnel : Adopter des logiques de rédaction de marché promouvant les mobilités faiblement émettrices de gaz à effet de serre

ACTION

Action 12. Introduire des critères d'attribution relatifs à l'impact carbone du transport (éco-comparateur)

La réduction de l'impact environnemental lié au transport dans différents segments d'achat encourage les candidats à être porteurs de solutions

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des mobilités

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Nombre de consultations intégrant un (sous-)critère portant sur un éco-comparateur	1 consultation-test intégrant ce (sous-) critère	Annuelle et 2027

Objectif opérationnel : Développer les mobilités décarbonées au sein du conseil départemental



ACTION

Action 13. Acheter et mettre à disposition des agents des vélos dans le cadre des déplacements professionnels (vélotaf)

En encourageant une mobilité plus durable, le Conseil département vise à réduire son empreinte carbone

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des mobilités
Schéma départemental des sports 2023-2027



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de vélos achetés pour le vélotaf	Augmentation de 2% / an (en moyenne)	Annuelle et à partir de 2026



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport

Objectif opérationnel : Mettre en place de nouveaux dispositifs afin de réduire les gaz à effet de serre liés au transport

ACTION

Action 14. Développer les formations en distanciel pour des formats courts

Pour faciliter l'accès à la formation, la mise en place de modules flexibles permet d'éviter les déplacements, tout en diminuant l'empreinte carbone

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel de situation en matière de développement durable

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Nombre de marchés (ou lots) ayant pour objet des formations en distanciel	1/an	Annuelle et à partir de 2025



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Promouvoir les solutions permettant une meilleure performance énergétique sur les bâtiments

Objectif opérationnel : Rénover les bâtiments du parc immobilier en améliorant leur isolation ou en les dotant d'équipements d'autoconsommation énergétique

ACTION

Action 15. Développer l'acquisition et l'installation des panneaux photovoltaïques dans l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental dans le cadre d'une sobriété énergétique

Le développement de l'autonomie énergétique des bâtiments permet de s'orienter vers une énergie renouvelable vertueuse

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

2ème schéma départemental pour une politique des archives 2024-2028
Stratégie "Eau et climat"

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations construction de bâtiments (collèges, CMS...) prévoyant l'installation de PV	1 consultation par an (collèges, CMS...)	Pluriannuelle et 2025



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage dans les marchés



ACTION

Action 16. Renforcer les considérations de réemploi, réutilisation et recyclage dans tous les marchés

La promotion de l'économie circulaire concourt à la préservation des ressources naturelles

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des mobilités, Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations de travaux ayant recours au label GECO ou label équivalent	1 consultation-test de travaux ayant recours au label GECO ou label équivalent (y compris en (sous)-critère)	Annuelle et 2027



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Privilégier les matériaux biosourcés et autres modes de production vertueux

ACTION

Action 17. Développer le recours aux matériaux biosourcés ou bas carbone

L'utilisation de matériaux écoresponsables garantit un impact moindre sur l'environnement

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel de situation en matière de développement durable

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations intégrant une considération relative à l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone (y compris une variante ou une prestation supplémentaire)	2 consultations / an	Annuelle et à partir de 2026



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Prévenir et réduire, les déchets pour tous les segments d'achat

ACTION

Action 18. Intégrer des considérations de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Conseil départemental s'engage à travers ses achats dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations intégrant une considération sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	10 consultations	Annuelle et à partir de 2027



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Prévenir et réduire les déchets pour tous les segments d'achat

ACTION

Action 19. Achat de papier en partie recyclé et/ou issu de forêts gérées durablement

L'engagement du Conseil départemental dans une politique d'achat public soucieuse de préserver les ressources naturelles et de la forêt, contribue au développement durable

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel de situation en matière de développement durable

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations de plus de 40K€ (y compris achat de papier et prestations prévoyant un livrable imprimé) intégrant une considération sur du papier en partie recyclé et/ou issu de forêts gérées durablement	20% de consultations de plus de 40K€ avec au moins une considération sur du papier en partie recyclé et/ou issu de forêts gérées durablement	Annuelle et à partir de 2028



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Favoriser la mutualisation des équipements

ACTION

Action 20. Élargir la bourse interne au réemploi du mobilier à tout type de matériel

Le partage et la réutilisation des ressources conduisent à leur optimisation

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre d'équipements existants recensés (de communication et d'exposition) pouvant être intégrés à la bourse au réemploi du mobilier	2 types d'équipements (de communication et d'exposition)	Annuelle et à partir de 2028



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Favoriser la mutualisation des équipements

ACTION

Action 21. Mutualiser les supports d'animation, de communication et autres équipements (dont mobilier d'exposition et matériel sportif)

Dans une démarche d'économie circulaire, le Conseil départemental optimise ses ressources et encourage leur partage et leur réutilisation

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant
Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre d'équipements existants recensés (de communication et d'exposition) pouvant être intégrés à la bourse au réemploi du mobilier	2 types d'équipements (de communication et d'exposition)	Annuelle et à partir de 2028



AXE 3 : GARD DURABLE

Objectif stratégique : Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Objectif opérationnel : Réduire les emballages et adopter une politique zéro plastique



ACTION

Action 22. Limiter les emballages / conditionnement en intégrant des considérations environnementales

Le développement de solutions alternatives à l'emballage plastique et l'optimisation des conditionnements favorisent la démarche de réduction des déchets

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations avec une considération environnementale sur les emballages	100% de consultations de fournitures avec une considération environnementale sur les emballages	Annuelle et à partir de 2025



ACTION

Action 23. Finaliser la dématérialisation des procédures et des documents portant sur l'exécution des marchés

La réduction de l'utilisation du papier et des besoins de stockage physique engage la collectivité dans une gestion numérique durable et respectueuse des ressources naturelles

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

2ème schéma départemental pour une politique des archives 2024-2028



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations intégrant une considération environnementale sur la dématérialisation des échanges	100% de consultations avec une considération environnementale sur la dématérialisation des échanges	Annuelle et à partir de 2025

Objectif opérationnel : Réduire l'empreinte du numérique



ACTION

Action 24. Renforcer le développement de l'écoconception des logiciels, du site internet gard.fr et des web services

La réduction de la consommation énergétique liée à l'évolution des enjeux du numérique demeure une orientation forte de la collectivité

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Rapport annuel de situation en matière de développement durable



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Taux des marchés de logiciels et de sites internet comportant des considérations sur l'écoconception	10% par an des marchés concernés	Annuelle et à partir de 2025

Objectif opérationnel : Réduire l'empreinte du numérique



ACTION

Action 25. Intégrer des considérations environnementales sur le stockage des données (archivage, utilisation d'un extranet, choix des sites d'hébergement)

Le choix d'un stockage de données écologiquement vertueux réduit l'empreinte environnementale du numérique

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

2ème schéma départemental pour une politique des archives 2024-2028



INDICATEUR(S) DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Taux des consultations (notamment les logiciels) intégrant une considération environnementale sur le stockage de données notamment l'hébergement des données (datacenters)	50% / an des consultations concernés	Annuelle et à partir de 2025



AXE 4



Gard promoteur et protecteur



AXE 3 : GARD DURABLE

DE MOYEN

INDICATEURS DE RESULTAT

ACTIONS PRESENTES

3.9
Mutualiser les supports
d'animation, de communication
et autres équipements (dont
mobiliier d'exposition et matériel
sportif)

3.10
Limiter les emballages /
conditionnement en intégrant
des considérants
environnementaux

3.11
Renforcer le développement de
l'éco conception des logiciels et
du site Internet gard.fr et des
webs services

3.12
Intégrer des considérations
environnementales sur le
stockage des données
(archivage, utilisation d'un
extranet, choix des sites
d'hébergement ...)





GARD PROMOTEUR ET PROTECTEUR

L'axe « Gard Promoteur et Protecteur » a pour ambition de faire de l'achat public du Conseil départemental un levier de résilience au changement climatique pour notre territoire.

A cette fin, il s'appuie sur l'approche globale de la santé qui considère les populations humaines comme interdépendantes des écosystèmes naturels.

Pour répondre à ces enjeux, il est donc indispensable de prendre en compte les spécificités des territoires gardois qui présentent des espaces naturels d'une grande diversité mais vulnérables au changement climatique. Également impactée, l'agriculture est en outre un secteur économique fort sur l'ensemble du territoire avec des filières agricoles durables dynamiques.

Dans le cadre de cet axe, trois objectifs sont poursuivis :

Objectif stratégique 1 : Promouvoir la santé pour tous par une alimentation de qualité et les richesses du territoire

Objectif stratégique 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels du territoire

Objectif stratégique 3 : Favoriser l'inclusion pour tous



Objectif opérationnel : Développer des filières pour une alimentation de qualité

ACTION

Action 26. Favoriser les initiatives locales et mutualisées notamment :

- par les marchés réservés aux champs de l'insertion et du handicap,
- par l'achat de matières premières durables et de qualité pour la restauration collective (cantine),
- par le soutien technique et juridique au groupement de producteurs locaux,
- par le soutien à la structuration des filières dans le cadre des projets alimentaires territoriaux,
- en favorisant le développement de cantines centrales sur le territoire départemental

En actionnant l'ensemble des leviers de l'achat public, le Conseil départemental soutient les synergies locales vertueuses avec les opérateurs économiques pour une alimentation durable et de qualité

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027
Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028
Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Réaliser un annuaire des structures pouvant répondre à des marchés réservés liés à l'alimentation produite localement et durablement	Disposer en interne d'un annuaire des structures	Annuelle A partir de 2025
Taux de marchés réservés de denrées alimentaires	10% / an des marchés de denrées alimentaires	Annuelle A partir de 2025

Objectif opérationnel : Développer des filières pour une alimentation de qualité



ACTION

Action 27. Favoriser les circuits courts pour une alimentation de qualité avec des produits locaux en renforçant le lien entre le producteur et le consommateur

En soutenant par ses marchés les circuits-courts locaux, le Conseil départemental participe au développement de l'économie locale et encourage un mode de consommation durable

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local
Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard 2023-2028
Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Taux des marchés de denrées alimentaires intégrant une considération favorisant les circuits courts (nombre d'intermédiaire)	20% / an des marchés de denrées alimentaires	Annuelle A partir de 2025

Objectif opérationnel : Développer des filières pour une alimentation de qualité



ACTION

Action 28. Instaurer des (sous) critères permettant la valorisation des actions mises en œuvre par les opérateurs économiques pour structurer les filières de produits durables et de qualité

Par le soutien aux filières agricoles locales durables à travers le choix de ses prestataires, le Conseil départemental promeut la santé de tous par une alimentation saine et de qualité

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local, Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard, Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard 2023-2028



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
<i>Intitulé de (s) l'indicateur(s)</i>	<i>Objectif de(s) l'indicateur(s)</i>	<i>Fréquence d'évaluation et échéance</i>
Taux des marchés de denrées alimentaires intégrant une considération valorisant les actions des candidats pour structurer les filières de produits durables et de qualité	10% / an des marchés de denrées alimentaires	Annuelle A partir de 2026

Objectif opérationnel : Développer une stratégie ambitieuse pour protéger la biodiversité (dont nos espaces naturels) et favoriser les acteurs exemplaires



ACTION

Action 29. Favoriser la biodiversité dans l'ensemble des espaces naturels dont la collectivité a la gestion (ex : les jardins du musée et de la conservation, les Espaces Naturels Sensibles départementaux ou/et les espaces naturels liés aux infrastructures routières départementales) notamment par l'achat de plantes résilientes au changement climatique

Privilégier la gestion durable des espaces naturels, dont il a la responsabilité, permet au Conseil départemental de faire valoir dans ses achats la protection de la biodiversité face aux enjeux du réchauffement climatique

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, Schéma départemental des mobilités



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations intégrant des considérations sur les plantes résilientes au changement climatique	4 consultations / an	Annuelle A partir de 2026

Objectif opérationnel : Développer une stratégie ambitieuse pour protéger la biodiversité (dont nos espaces naturels) et favoriser les acteurs exemplaires



ACTION

Action 30. Intégrer des considérations relatives à la sécurité sanitaire des denrées animales notamment dans les modes d'élevage et de transport

En favorisant la sécurité sanitaire dans le mode d'élevage, l'achat public du Conseil départemental participe à la préservation de la santé dans son approche globale (biodiversité, santé animale, santé humaine)

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Taux des marchés de denrées animales intégrant des considérations sur les bonnes pratiques d'élevage ou/et sur les conditions de transport avant abattage	10% / an des marchés de denrées animales intégrant des considérations sur les bonnes pratiques d'élevage ou/et sur les conditions de transport avant abattage	Annuelle A partir de 2026

Objectif opérationnel : Permettre l'accès de tous à la culture



ACTION

Action 31. Développer les expositions itinérantes (aller vers) et améliorer l'accès aux ressources culturelles numériques

En favorisant des supports culturels accessibles au plus grand nombre, l'achat public du Conseil départemental participe à la cohésion sociale sur son territoire

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

2ème schéma départemental pour une politique des archives 2024-2028
Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Gard
Schéma départemental de la culture
Schéma départemental de la lecture publique



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de consultations portant sur l'achat de supports destinés aux expositions itinérantes	1 sur la durée du SPASER	Annuelle A partir de 2027



AXE 5



Gard partenaire





GARD PARTENAIRE



L'accès aux marchés publics représente une opportunité essentielle pour les PME et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cependant, ces acteurs rencontrent souvent des obstacles administratifs, financiers et techniques qui limitent leur participation.

Pour rendre sa commande publique plus accessible, le conseil départemental a déjà mis en place un certain nombre de mesures, notamment dans le cadre du « Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local » signé en 2018.

En simplifiant cet accès, en informant mieux et en adaptant les règles, il devient ainsi possible d'ouvrir davantage les marchés publics à ces acteurs essentiels de notre économie.

A travers l'axe intitulé « Gard partenaire » le Département entend poursuivre cette démarche et agir autour des deux objectifs stratégiques suivants :

Objectif stratégique 1 :

Faciliter l'accès aux marchés publics des TPE / PME, et des structures de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, opérateurs agissant dans le milieu pénitentiaire)

Objectif stratégique 2 :

Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local





AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Faciliter l'accès aux marchés publics des TPE / PME et des structures de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, opérateurs agissant dans le milieu pénitentiaire)

Objectif opérationnel : Promouvoir l'accès des structures de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire à l'achat public départemental



ACTION(S)

Action 32. Expérimenter le recours aux structures de l'ESS via des petits lots

Afin d’augmenter le nombre de marchés conclus avec des opérateurs issus du champ de l’ESS, le conseil départemental mobilise les dispositions du Code de la Commande Publique permettant le recours à des procédures de passation simplifiées

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2028



INDICATEURS DE SUIVI DE L’ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre de formations à destination des représentants des acteurs de l'ESS en vue de répondre aux marchés publics	1 par an	Annuelle et à partir de 2026
Nombre de marchés ou lots attribués à des structures de l'ESS	50 marchés ESS sur la durée du schéma	Annuelle et à partir de 2025



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Faciliter l'accès aux marchés publics des TPE / PME et des structures de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, opérateurs agissant dans le milieu pénitentiaire)

Objectif opérationnel : Permettre aux petites structures du territoire (TPE/PME) d'accéder aux marchés publics

ACTION(S)

Action 33. Simplifier les procédures de faible montant (standardiser et alléger les pièces demandées, réduire les délais de procédure...)

Dans le but de faciliter l'accès des opérateurs économiques à ses marchés publics, le conseil départemental entend uniformiser et simplifier le contenu des dossiers de consultation et les pièces à produire par les candidats pour les marchés inférieurs à 40 000€ HT

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Élaboration d'un clausier environnemental et social à l'attention des services	Accompagner et outiller les directions	Annuelle et à partir de 2025
Élaboration d'une procédure simplifiée pour les marchés de faible montant : mettre à jour le catalogue des procédures de faible montant	Simplifier l'usage des procédures de faible montant	Annuelle et à partir de 2026



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Faciliter l'accès aux marchés publics des TPE / PME et des structures de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, opérateurs agissant dans le milieu pénitentiaire)

Objectif opérationnel : Permettre aux petites structures du territoire (TPE/PME) d'accéder aux marchés publics

ACTION(S)

Action 34. Généraliser les clauses financières incitatives (avances, pénalités, clauses de révision)

Le manque de trésorerie peut constituer pour les candidats un frein à l'accès aux marchés publics. Le recours à des clauses contractuelles adaptées en matière d'exécution financière doit alléger la trésorerie des entreprises et rendre la commande publique départementale plus accessible à l'ensemble des TPE et PME du territoire

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Mesurer le montant financier de l'avance rapporté au volume total des achats	1 fois/an	Annuelle et à partir de 2025
Mesurer le taux des marchés intégrant une avance supérieure au taux réglementaire	1 fois/an	Annuelle et à partir de 2025



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

Objectif opérationnel : Mettre en place des partenariats vertueux avec l'écosystème local pour créer des synergies



ACTION(S)

Action 35. Mutualiser les achats par le recours au groupement de commandes: Développer les groupements de commandes "Club achat 30"

Afin d'optimiser ses achats, le conseil départemental encourage la constitution de groupements de commandes associant plusieurs structures publiques du territoire réunies dans le club achat du Gard

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local, Schéma départemental de la culture



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Piloter le Club achat 30, l'élargir à de nouvelles structures et multiplier les marchés mutualisés sur le territoire	2 réunions par an/ 1 marché mutualisé sur la durée du SPASER	Annuelle et à partir de 2025



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

Objectif opérationnel : Communiquer avec les partenaires et les structures

ACTION(S)

Action 36. Présenter une programmation prévisionnelle des achats et s'assurer de sa réalisation ou de son actualisation

En communiquant chaque année sa programmation aux représentants des organisations professionnelles, le conseil départemental entend donner une meilleure visibilité aux opérateurs économiques sur ses projets d'achat

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Établir une programmation prévisionnelle des achats	1 fois/an	Annuelle et à partir de 2026
Taux de réalisation de la programmation achat	2 fois/an	Semestrielle et à partir de 2026



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

Objectif opérationnel : Communiquer avec les partenaires et les structures



ACTION(S)

Action 37. Établir une communication régulière avec les chambres consulaires (sensibilisation, formation...)

Les chambres consulaires constituent un relais efficace sur lequel la collectivité doit s'appuyer pour sensibiliser les acteurs du tissu économique à la thématique de l'achat public afin de créer de nouvelles synergies, notamment au niveau local

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

- Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local
- Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Nombre d'actions partenariales Département / chambres consulaires	2 actions par an	Annuelle et à partir de 2026
Nombre de journées de sensibilisation organisées	1 fois/an	Annuelle et à partir de 2026



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

Objectif opérationnel : Communiquer avec les partenaires et les structures

ACTION(S)

Action 38. Renforcer les dynamiques des réseaux d'acteurs préexistants (collectivités territoriales, État, chambres consulaires...)

Dans le but d'impulser une dynamique vertueuse au niveau du territoire, le conseil départemental promeut et s'appuie sur des instances de dialogue et de concertation réunissant différents acteurs autour des questions de l'achat durable

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

- Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local
- Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Mise en place effective du réseau d'acteurs	Créer une dynamique territoriale	Annuelle et à partir de 2026



AXE 5 : GARD PARTENAIRE

Objectif stratégique : Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

Objectif opérationnel : Communiquer avec les partenaires et les structures



ACTION(S)

Action 39. Mettre en place le "*Dites-le nous une fois*" dans l'objectif d'éviter de demander aux entreprises de fournir à plusieurs reprises leurs informations d'identité, comptables et sociales

En mettant à la disposition des opérateurs économiques un outil de simplification administrative pour répondre à ses consultations, la collectivité manifeste sa volonté de faciliter l'accès à ses marchés publics

Référence à un autre schéma départemental ou tout autre document structurant

Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

		
Intitulé de (s) l'indicateur(s)	Objectif de(s) l'indicateur(s)	Fréquence d'évaluation et échéance
Mise en place effective du "Dites-le nous une fois"	Simplifier l'accès à la commande publique	Annuelle et à partir de 2026



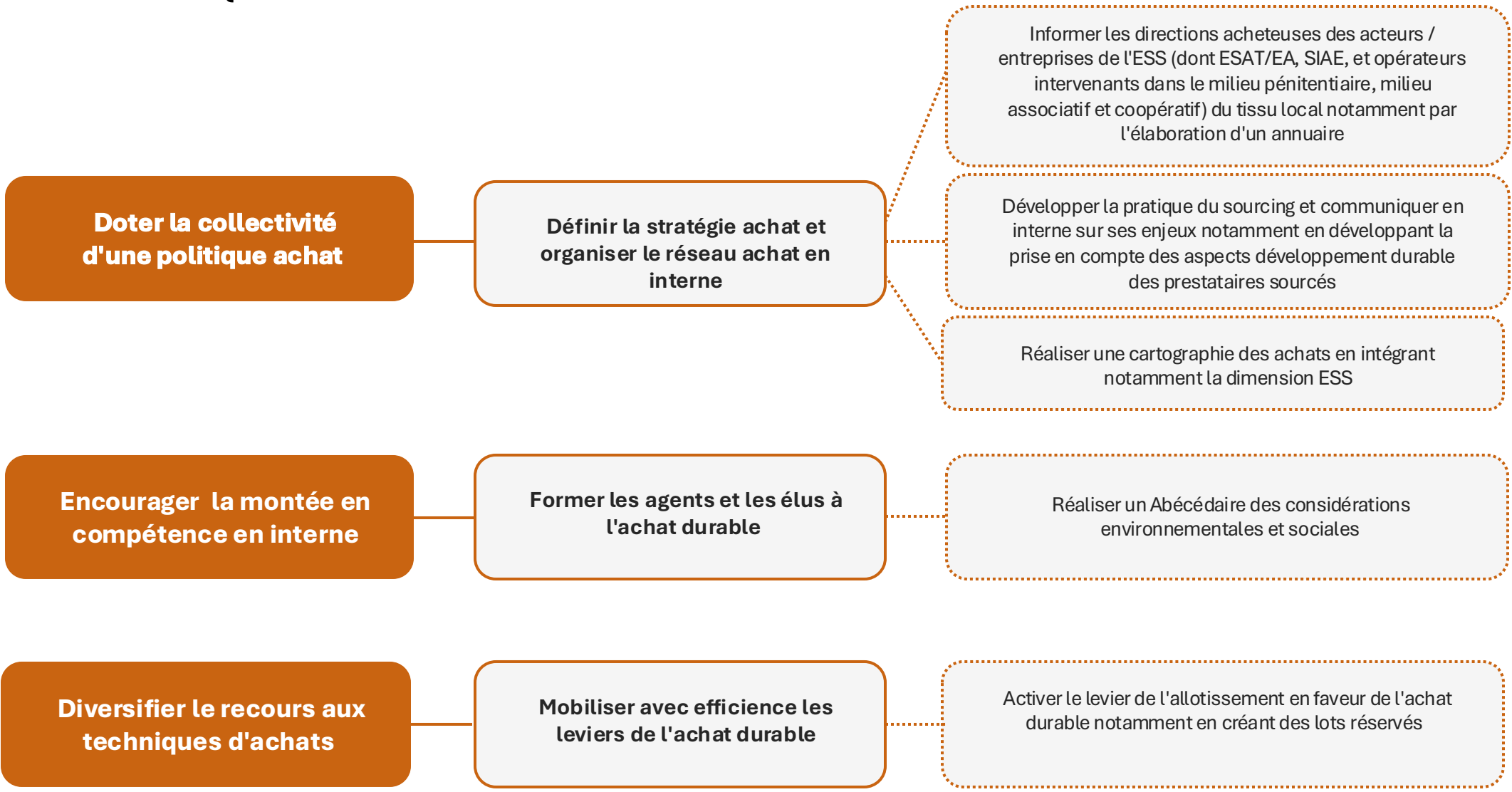
CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS

AXE 1 : ANIMATION & METHODOLOGIE

OBJECTIFS STRUCTURANTS / STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS VALIDÉES



CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS

AXE 2 : GARD SOLIDAIRE

OBJECTIFS STRUCTURANTS / STRATÉGIQUES

Faire des considérations sociales un vecteur majeur de l'achat public départemental socialement responsable

Dynamiser les marchés réservés en tant qu'outil transversal des politiques sociales départementales

Placer les services opérationnels/directions acheteuses en tant qu'acteurs majeurs de l'achat public socialement responsable

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Développer et généraliser la clause et les marchés d'insertion des publics vulnérables

Mobiliser l'ensemble des outils de l'achat public

Accompagner la montée en compétence des services opérationnels/directions acheteuses

Favoriser l'émergence d'une organisation apprenante par la montée en connaissance/compétence des services opérationnels/directions acheteuses

ACTIONS VALIDÉES

Généraliser l'intégration de la clause d'insertion dans tous les marchés y compris les marchés Fournitures Courantes et Services, Prestations Intellectuelles et Technologies de l'Information et de la Communication en s'appuyant sur la nomenclature des achats et en identifiant des secteurs économiques clés

Promouvoir, faire connaître et expérimenter le marché d'insertion professionnelle

Réaliser un état des lieux des marchés "réservables" notamment pour les moins de 40 000€

Former les services sur les clauses sociales à partir d'un "Abécédaire des clauses sociales" interne

Formaliser et diffuser largement des supports pédagogiques internes (infographie par exemple) sur les considérations sociales et les marchés réservés

Communiquer à fréquence régulière sur les résultats en matière d'intégration des considérations sociales dans les marchés du département par le biais d'instances d'évaluation (comité de suivi SPASER)

CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS

AXE 3 : GARD DURABLE

OBJECTIFS STRUCTURANTS / STRATÉGIQUES

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au secteur du transport

Promouvoir les solutions permettant une meilleure performance énergétique sur les bâtiments

Favoriser l'économie circulaire avec les initiatives vertueuses de valorisation et de réduction des matières

Adopter une culture du numérique sobre et efficace

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Adopter des logiques de rédaction de marché promouvant les mobilités faiblement émettrices de GES

Développer les mobilités décarbonées au sein du Conseil départemental

Mettre en place de nouveaux dispositifs afin de réduire les GES liés au transport

Rénover les bâtiments du parc immobilier en améliorant leur isolation ou en les dotant d'équipements d'autoconsommation énergétique

Développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage dans les marchés

Privilégier les matériaux biosourcés et autres modes de production vertueux

Prévenir et réduire, les déchets pour tous les segments d'achat

Favoriser la mutualisation des équipements

Réduire les emballages et adopter une politique zéro plastique

Dématérialiser les procédures afin de réduire l'usage du papier

Réduire l'empreinte du numérique

ACTIONS VALIDÉES

Introduire des critères d'attribution relatifs à l'impact carbone du transport (éco-comparateur)

Acheter et mettre à disposition des agents des vélos dans le cadre des déplacements professionnels (vélotaf)

Développer les formations en distanciel pour des formats courts

Développer l'acquisition et l'installation des panneaux photovoltaïques dans l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental dans le cadre d'une sobriété énergétique

Renforcer les considérations de réemploi, réutilisation et recyclage dans tous les marchés

Développer le recours aux matériaux bio sourcés ou bas carbone

Intégrer des considérations de lutte contre le gaspillage alimentaire

Achat de papier en partie recyclé et/ou issu de forêts gérées durablement

Élargir la bourse interne au réemploi à tout type de matériel

Mutualiser les supports d'animation, de communication et autres équipements (dont mobilier d'exposition et matériel sportif)

Limiter les emballages / conditionnement en intégrant des considérations environnementales

Finaliser le processus de dématérialisation des procédures et des documents portant sur l'exécution des marchés

Renforcer le développement de l'écoconception des logiciels, du site Internet gard.fr et des web services

Intégrer des considérations environnementales sur le stockage des données (archivage, utilisation d'un extranet, choix des sites d'hébergement)



CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS

AXE 4 : PROMOTEUR ET PROTECTEUR

OBJECTIFS STRUCTURANTS / STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS VALIDÉES

Promouvoir la santé pour tous par une alimentation de qualité et les richesses du territoire

Développer des filières pour une alimentation de qualité

Favoriser les initiatives locales et mutualisées notamment :

- par les marchés réservés aux champs de l'insertion et du handicap
- par l'achat de matières premières durables et de qualité pour la restauration collective (cantine),
- par le soutien technique et juridique au groupement de producteurs locaux,
- par le soutien à la structuration des filières dans le cadre des projets alimentaires territoriaux
- en favorisant le développement de cantines centrales sur le territoire départemental.

Favoriser les circuits courts pour une alimentation de qualité avec des produits locaux en renforçant le lien entre le producteur et le consommateur

Instaurer des (sous) critères permettant la valorisation des actions mises en œuvre par les opérateurs économiques pour structurer les filières de produits durables de qualité

Protéger la biodiversité et les espaces naturels du territoire

Développer une stratégie ambitieuse pour protéger la biodiversité (dont nos espaces naturels) et favoriser les acteurs exemplaires

Favoriser la biodiversité dans l'ensemble des espaces naturels dont la collectivité à la gestion (ex : les jardins du musée et de la conservation, les Espaces Naturels Sensibles départementaux ou/et les espaces naturels liés aux infrastructures routières départementales) notamment par l'achat de plantes résilientes au changement climatique

Intégrer des considérations relatives à la sécurité sanitaire des denrées animales notamment dans les modes d'élevage et de transport

Favoriser l'inclusion pour tous

Permettre l'accès de tous à la culture

Développer les expositions itinérantes (aller vers) et améliorer l'accès aux ressources culturelles numériques

CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS

AXE 5 : GARD PARTENAIRE

OBJECTIFS STRUCTURANTS / STRATÉGIQUES

Faciliter l'accès aux marchés publics des TPE / PME, et des structures de l'ESS (dont ESAT/EA, SIAE, opérateurs agissant dans le milieu pénitentiaire)

Communiquer et renforcer les liens avec son écosystème local

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promouvoir l'accès des structures de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire à l'achat public départemental

Permettre aux petites structures du territoire (TPE/PME) d'accéder aux marchés publics

Mettre en place des partenariats vertueux avec l'écosystème local pour créer des synergies

Communiquer avec les partenaires et les structures

ACTIONS VALIDÉES

Expérimenter le recours aux structures de l'ESS via des petits lots

Simplifier les procédures de faible montant (standardiser et alléger les pièces demandées, réduire les délais de procédure...)

Généraliser les clauses financières incitatives (avances, pénalités, clauses de révision)

Mutualiser les achats par le recours au groupement de commandes: Développer les groupements de commandes "Club achat 30"

Présenter une programmation prévisionnelle des achats et s'assurer de sa réalisation ou de son actualisation

Établir une communication régulière avec les chambres consulaires (sensibilisation, formation...)

Renforcer les dynamiques des réseaux d'acteurs préexistants (collectivités territoriales, État, chambres consulaires...)

Mettre en place le "dites-le nous une fois" dans l'objectif d'éviter de demander aux entreprises de fournir à plusieurs reprises leurs informations d'identité, comptables et sociales



LEXIQUE

- **ABÉCÉDAIRE** : Un abécédaire est souvent utilisé pour faciliter la recherche et la compréhension de termes spécifiques dans un domaine particulier.

ALLOTISSEMENT : L'allotissement est une technique qui consiste à scinder un besoin d'achat en plusieurs lots afin de permettre à des opérateurs économiques de répondre à des parties spécifiques de ce besoin.

AVANCES : Les avances sont des paiements partiels anticipés effectués avant l'exécution de la prestation par l'acheteur public au titulaire du marché.

BIODIVERSITÉ : La biodiversité est l'ensemble des êtres vivants ainsi que leurs écosystèmes. Ce terme inclut aussi les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

BOURSE AU REEMPLOI (DU MOBILIER) : C'est une bourse d'échange de mobilier entre les services du Conseil départemental du Gard.

CANTINE CENTRALE : Une cantine centrale est une unité de production d'une partie ou de la totalité des repas destinés à plusieurs autres cantines "satellites".

CARTOGRAPHIE DES ACHATS : La cartographie des achats consiste à identifier, analyser et représenter visuellement les différentes catégories d'achats d'une organisation.



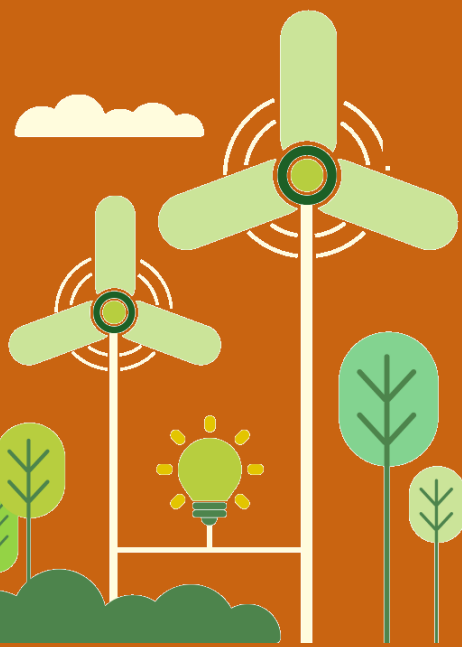
CIRCUITS COURTS : Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par la vente indirecte n'impliquant qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Cette modalité de vente n'implique pas forcément une proximité géographique.

CLAUDE SOCIALE D'INSERTION : La clause sociale d'insertion est une disposition contractuelle qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

CLAUSES DE REVISION : Les clauses de révision dans les marchés publics permettent de faire varier le prix initial d'un marché en fonction de l'évolution des coûts des facteurs de production, tels que les matières premières, la main-d'œuvre...

CONSIDÉRATIONS SOCIALE/ ENVIRONNEMENTALE : La considération sociale et environnementale consiste à intégrer des clauses ou/et des critères sociaux et environnementaux dans les processus d'achat afin de promouvoir l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

CONSULTATION : La consultation est le processus par lequel une entité publique sollicite des offres de la part de fournisseurs potentiels pour répondre à un besoin spécifique. 65





LEXIQUE



- **DITES-LE-NOUS UNE FOIS** : "Dites-le-nous une fois" est un principe visant à simplifier les démarches administratives en demandant aux candidats à un marché public de fournir une information ou un document une seule fois.
- **ECOCONCEPTION (D'UN LOGICIEL)** : Cette démarche consiste à intégrer la réduction de ses impacts environnementaux négatifs sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis sa création jusqu'à sa fin de vie.
- **ECONOMIE CIRCULAIRE** : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets.
- **ENTREPRISE ADAPTEE** : Ce type d'entreprise permet à des personnes en situation de handicap de travailler dans des conditions adaptées à leurs besoins.
- **EHPAD** : Les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont des structures médicalisées qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie.

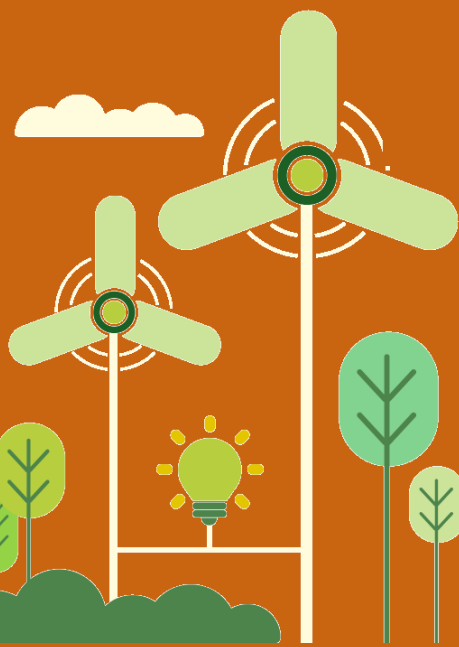
ESAT : Structure médico-sociale qui permet à des personnes en situation de handicap de travailler dans des conditions adaptées à leurs besoins. Il offre un environnement de travail inclusif et des aménagements spécifiques pour favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie des travailleurs handicapés.

ESPACE NATUREL SENSIBLE : Un espace naturel sensible (ENS) est une zone naturelle protégée, acquise et gérée par un Conseil départemental.

ESS : L'économie sociale et solidaire désigne un mode entrepreneurial qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale. Elle repose sur des principes de solidarité, de coopération, de démocratie, et de primauté de l'humain sur le profit.

FILIERE : Elle désigne les chaînes de production et de distribution de produits ou de services, souvent organisées autour de secteurs spécifiques de l'économie.

- **FORÊT GÉRÉE DURABLEMENT** : Forêt dont la gestion permet d'assurer le renouvellement des ressources et de maintenir un équilibre écologique, économique et social.





LEXIQUE



GROUPEMENT DE COMMANDE : Il permet à plusieurs acheteurs publics de se regrouper pour passer des marchés en commun.

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS LOCAUX : Regroupement de producteurs ayant pour objet de mutualiser leurs ressources, d'optimiser leurs coûts de production et de distribution, et d'améliorer leur visibilité sur le marché.

HEURE D'INSERTION : L'heure d'insertion est une unité de mesure mettant en oeuvre la clause d'insertion réservée à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle dans le cadre de marchés publics.

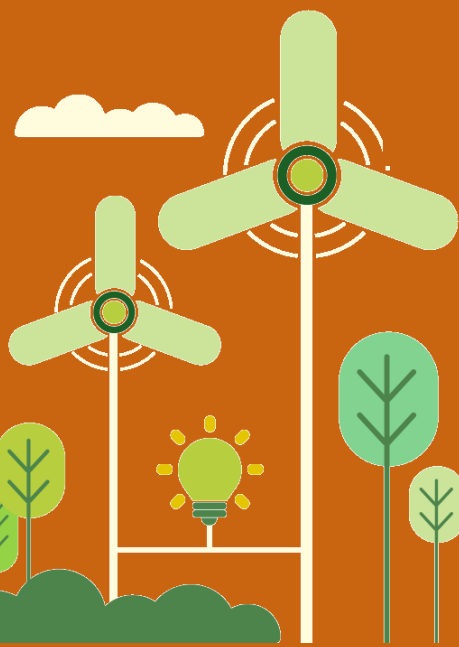
IAE : L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) est un dispositif qui permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour faciliter leur insertion professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail spécifique.

MARCHÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE : Un marché d'insertion professionnelle est un contrat public dont l'objet même vise exclusivement à favoriser l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

MARCHÉ FORMALISÉ : Lorsque le montant du besoin est supérieur aux seuils européens des marchés publics, la procédure de passation est dite formalisée. Elle implique des formalités spécifiques telles que la publication d'un avis de marché au niveau européen (JOUE), la mise en concurrence des candidats, et la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse.

MARCHÉS RÉSERVÉS : Les marchés réservés sont des contrats publics réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés ainsi qu'aux structures de l'ESS.

- **MATIERE PREMIERE DURABLE** : Il s'agit d'une matière qui respecte l'environnement et la santé tout au long de son cycle de vie.
- **MOBILITE DECARBONEE** : La mobilité décarbonée désigne l'ensemble des modes de transport et des solutions permettant de se déplacer en produisant peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre.
- **PETITS LOTS** : Les petits lots définissent des besoins de faible valeur bénéficiant d'un régime de passation simplifié permettant à des petites et moyennes entreprises (PME) de répondre à un marché public.





LEXIQUE



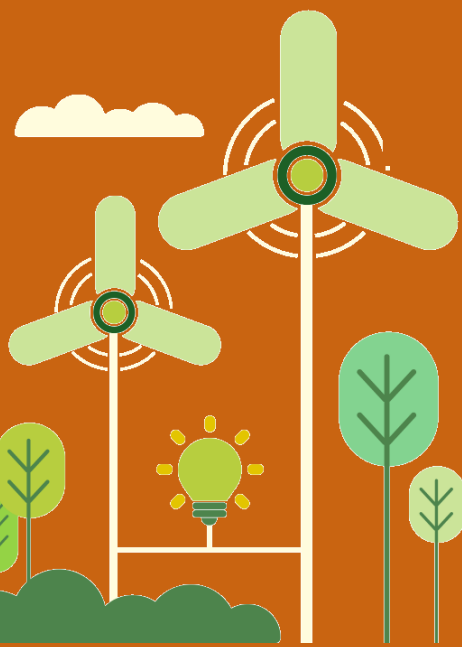
PÉNALITÉS : Les pénalités dans les marchés publics sont des sanctions pécuniaires imposées par l'administration à son cocontractant en cas de non-respect de ses obligations contractuelles.

PLANTE RÉSILIENTE : Une plante résiliente présente des capacités d'adaptation pour faire face aux conditions environnementales stressantes, telles que les changements climatiques rapides, les conditions nutritionnelles et hydriques difficiles ou les maladies. La plante présente néanmoins une croissance normale.

PROCÉDURE DE FAIBLE MONTANT : Elle permet de simplifier les démarches administratives et de réduire les délais de passation des marchés en limitant les exigences formelles et en favorisant la rapidité et l'efficacité des processus d'achat.

PRODUITS DURABLES ET DE QUALITÉ : Il s'agit de denrées alimentaires qui, de leur production à leur consommation, préservent l'environnement et optimisent les ressources tout en conservant le goût et la santé. En référence à la loi EGALim, ces produits sont de préférence de saison et labellisés.

SOURCING : Le sourcing est le processus de recherche et d'identification des fournisseurs potentiels pour répondre aux besoins d'achat d'une organisation.



[illegible]

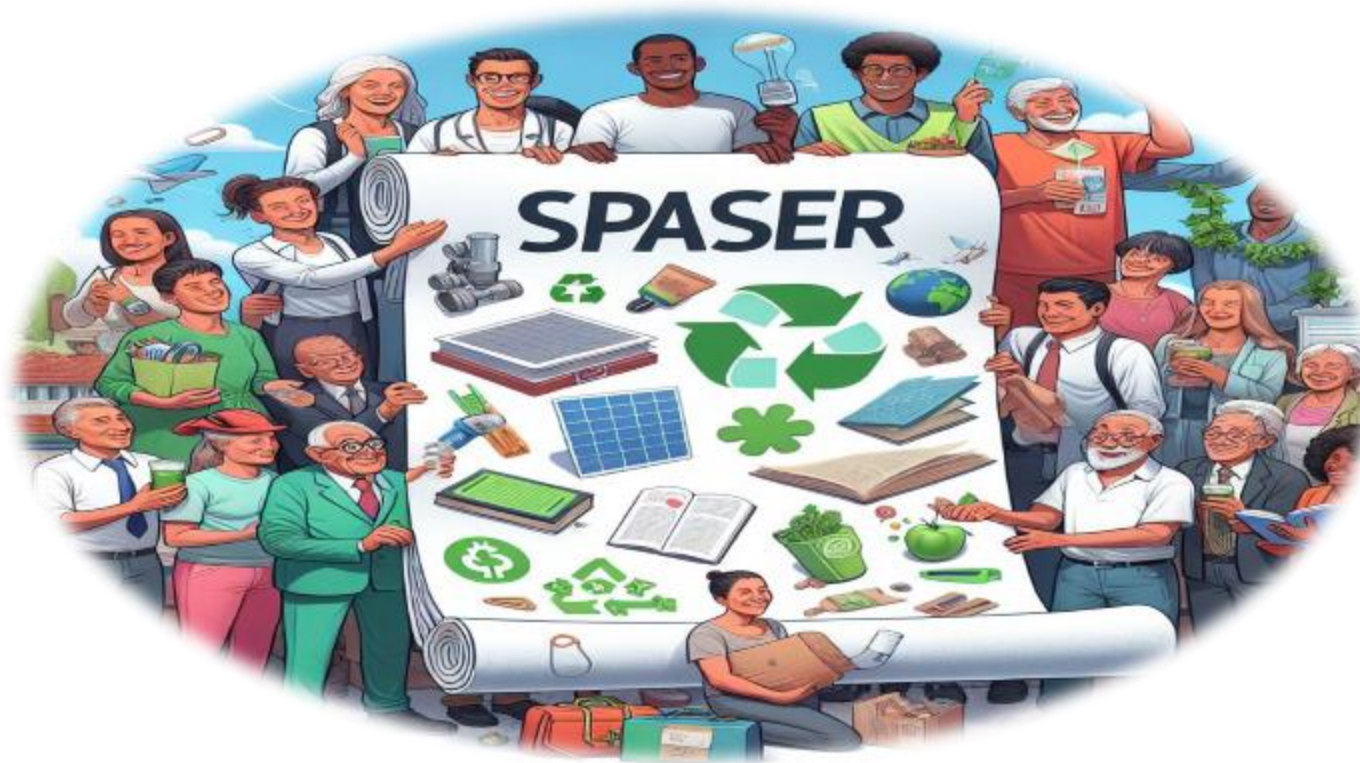
[illegible]



REMERCIEMENTS



Le Conseil départemental du Gard remercie tous les participants pour leur contribution au Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables.



Continuons à promouvoir des achats responsables et à bâtir un avenir durable.



Conseil départemental du Gard

Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

 GARD.FR

